

Homicide à Lambaréné

Il abat son neveu à l'aide d'un calibre 12

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

ALORS que Lambaréné, le chef-lieu de la province du moyen-Ogooué, était en proie aux tensions post-électorales, Gabriel Moukaga Nzamba, Gabonais de 64 ans, se signalait par le meurtre de son neveu, Fortune Nzamba, enseignant de 40 ans, à Mbolet, un quartier du deuxième arrondissement de la ville du Grand Blanc. Interpellé par les agents de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (Pij), le jeudi 1er septembre

dernier, le présumé criminel séjourne actuellement à la maison d'arrêt locale. Le jour des faits, ce même jeudi, quelques instants seulement après le drame, le QG de la Police d'investigations judiciaires reçoit un appel téléphonique de la part d'un indic. Celui-ci leur apprend qu'un coup de fusil vient de retentir au quartier Mbolet, dans les alentours du stade municipal Jean Koumou. A la suite, une escouade est aussitôt dépêchée sur les lieux. Sur la scène du crime, les flics en civil trouvent Gabriel Moukaga Nzamba avec une arme

de type calibre 12 entre les mains. Entre-temps, son neveu Fortune Nzamba, qui a reçu une décharge de plombs, vient d'être acheminé à l'hôpital régional Georges Rawiri. Mais il est trop tard quand le blessé arrive aux urgences. L'enseignant est passé de vie à trépas. Pour neutraliser le mise en cause, toujours armé, les éléments de la Pij usent d'abord de sommations, et Gabriel Moukaga accepte de se rendre. Il est exactement 15 heures. Les policiers de la section anti-criminelle de l'unité spéciale des Forces de police natio-

nale (FPN) de Lambaréné passent ensuite les menottes au présumé meurtrier. Hormis le calibre 12, les Officiers de police judiciaire (OPJ) mettent la main sur cinq cartouches, en plus de la douille de la munition ayant servi pour abattre le défunt à bout portant. Que s'est-il réellement passé entre l'oncle et le neveu, pour que le pire survienne ce jeudi 1er septembre-là ? D'après les renseignements obtenus à la faveur de l'audition au poste de police, toute cette malheureuse affaire tournerait autour d'une histoire de frais d'élec-

tricité. En effet, le jour du drame, l'enseignant se serait plaint de l'incurie de son oncle dans la participation aux charges locatives. Affichant clairement son mécontentement face à cette situation, Fortune Nzamba aurait donc décidé de mettre son ascendant hors de la maison. Toute chose qui aurait fortement déplu à Gabriel Moukaga Nzamba. « A la suite de l'altercation survenue entre les deux hommes, le sexagénaire ne fera pas le poids devant la fougue de son neveu. D'où la décision prise par le mis en cause de s'emparer promptement de son

arme, afin de mettre un terme à ce qu'il considérerait comme une humiliation », indique une source policière digne de foi. L'enquête de voisinage ouverte par les limiers a également permis de découvrir que le présumé meurtrier serait un habitué des menaces à l'arme à feu. D'autant que plusieurs membres de sa famille en auraient fait les frais dans un passé récent. Le mardi 2 septembre dernier, le lendemain de son crime, Gabriel Moukaga Nzamba a été déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné.

Après son évasion de la prison centrale de Libreville le 31 août

Paulin Genael Kouwongo neutralisé au Pk 11 de Makokou

SCOM
Libreville/Gabon

C'EST à la faveur des émeutes survenues à la prison centrale de Gros-Bouquet, à Libreville, le mercredi 31 août dernier, que Paulin Genael Kouwongo, Gabonais de 22 ans, placé sous mandat de dépôt, en 2015, pour le meurtre d'un militaire à Kingué, est parvenu

à se faire la belle. Mais cette cavale sera de très courte durée, d'autant que le criminel présumé a été mis aux arrêts, deux jours plus tard, par les agents de la Police d'investigation judiciaire (Pij) de Makokou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. La procédure destinée à le remettre à la disposition des autorités judiciaires de la capitale gabonaise est

actuellement en cours. Selon les renseignements, après avoir déjoué la vigilance des gardiens du pénitencier, au plus fort du chaos, Paulin Genael Kouwongo regagne, dans un premier temps, le domicile familial sis à Owendo. Mais il n'y trouve personne. En effet, craignant les troubles post-électoraux, toute la maisonnée a précipitamment

rallié Makokou. Une destination que le bagnard, qui veut absolument rejoindre les siens, va également prendre. Il embarque à bord d'un véhicule de transport. Sauf que parvenu à Ndjolé, le chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné, il sera être formellement identifié par deux éléments de la Police d'investigation judiciaire qui, eux, sont en train

de remonter sur Libreville. Aussi, ces derniers alertent-ils naturellement leurs collègues, lesquels mettent aussitôt en branle un dispositif en vue de neutraliser le fugitif. « Paulin Genael Kouwongo a été intercepté précisément au Pk 11 de Makokou. Pour s'échapper de la prison centrale de Libreville, il raconte avoir quitté son quartier, pour se réfugier

d'abord dans celui des mineurs. C'est de là qu'il a, ensuite, pu escalader le mur de Gros-Bouquet, pour se fondre rapidement dans la nature », indique une source policière proche de ce dossier. Pour rappel, lors d'une altercation avec un militaire, le jeune homme, toujours en attente de jugement, aurait utilisé un couteau pour terrasser son adversaire.

Agression à la bouteille à Akournam

Meruline Assengone Ondo s'en sort avec 32 points de suture

AEE
Libreville/Gabon

MERULINE Assengone Ondo gardera sans doute longtemps en mémoire cette sombre soirée, vécue dans la nuit du 4 au 5 septembre dernier, dans un bar-dancing d'Akournam, dans la commune d'Owendo. En effet, pour avoir voulu réagir aux injures dont était victime son petit ami, le disc-jockey (DJ) du club en question, cette jeune gabonaise a été prise à partie par un groupe de jeunes réputés très agressifs dans le secteur. Le chef de file de cette bande ne serait autre que la nommée Ségolène Mezene Aboué,

18 ans. C'est précisément celle-ci qui aurait attaqué Assengone à l'aide d'un fragment de bouteille. Cette dernière n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention des gendarmes de la brigade de Setrag. Selon les faits relatés par plusieurs sources concordantes, il est 4 heures du matin, lorsque le DJ, après une longue plage musicale consacrée aux jeunes, décide de changer de registre. Mais un groupe de six adolescents, dont trois garçons et trois filles - apparemment ivres et drogués, assis dans un coin du bar-dancing-, manifeste son courroux face à l'attitude de l'animateur de la soirée. Aussi, Ségolène Mezene Aboué va-t-elle se lever et se diri-

ger vers ce dernier. Histoire de lui faire part de son mécontentement. Sans ménagement, la demoiselle se met à le traiter de tous les noms d'oiseau. Poussée par ses amis, elle ira même jusqu'à le tenir par le collet. C'est à ce moment que la copine du DJ, prise de rage à son tour, entre en scène. Il n'en faut pas plus pour énerver davantage Ségolène. Elle s'empare d'une bouteille de bière, la casse et, se servant d'un débris, agresse proprement Meruline. Cette dernière, gravement touchée au sein droit, au bas du ventre, au coude, au visage et au dos, s'effondre. Toutes ces entailles lui vaudront en tout 32 points de suture. De passage à Akour-

nam, à la faveur d'une patrouille de nuit, les gendarmes de la brigade de Setrag sont mis au courant de la rixe par les habitants du périmètre immédiat du bar-dancing. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) ne tardent pas à appréhender les bagarreurs, qu'ils conduisent au poste. Sans trop se faire prier, Ségolène reconnaît les faits, en arguant qu'elle aurait agi sous l'emprise de l'alcool et autres produits stupéfiants. Ses compagnons, quant à eux, ont vite fait de nier avoir pas pris part à l'agression. Ce qui n'a pas empêché que tout ce beau monde soit présenté, le jeudi 8 août dernier, devant un juge d'instruction du parquet de Libreville. Toutefois,

seule Ségolène a été placée sous mandat de dépôt à la prison de Gros-Bouquet.

